<u>NDR-SNUipp</u>: sont invités à participer à ce comité de pilotage, la Préfète, les sénatrices, les députés, le président de l'association des Maires du département, le président du Conseil Départemental, les représentants des fédérations de parents d'élèves, les représentants des organisations syndicales de l'Education nationale, le directeur de la CAF, les présidents des 9 nouvelles Communautés de Communes et les IEN.

#### Présents:

Monsieur le Préfet

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Monsieur Pélieu, Président du Conseil Départemental

Syndicats : Sylvette Le Moal et Eric Lafitte (SNUipp-FSU) ; Mme Talavera (SE UNSA) ; Agnès Puzos (SGEN CFDT)

Représentants de la FCPE : M Dussert

Elus : Mmes Artigalas et Carrère (Sénatrices) ; Mme Dubie et M Sempastous (Députés) ; M Nadal (président de l'AMD65)

Présidents des CC : M Re (CC Adour/Madiran), M Alegret (CC des coteaux du Val d'Arros), M Craspay (CC Grande Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées), M Pereira (CC Pays des Gaves), M Brune (CC Haute Bigorre), M Carrère (CC Aure-Louron), M Marrot (CC Neste Barousse)

#### **Absents:**

Les présidents des CC suivants : M Plano (CC plateau Lannemezan) ; M Verdier (CC Trie Magnoac) ;

Réunion animée par M le Préfet

M le Préfet insiste sur la nécessité de faire participer tous les acteurs à la décision publique. Indique que la somme de 900 000€ a été allouée aux RPI via la DETR (dotation équipement des territoires ruraux) et que cette somme sera reconduite en 2019. Ces dotations permettent la construction d'écoles neuve, la rénovation des locaux scolaires et de restauration scolaire, etc

#### Commentaire du SNUIPP:

Pour information, la construction d'une école neuve à 4 classes coûte à minima autour d'1 million d'euros. Les subventions DETR peuvent couvrir au maximum 50% du budget d'équipement envisagé. Très logiquement, on peut en déduire que l'Etat ne pourra accompagner la construction que d'une seule école chaque année au mieux.

M le DASEN : la dotation « carte scolaire » n'est pas encore connue pour la rentrée 2019.

R2018 : le 1<sup>er</sup> degré a perdu 363 élèves et 8,5 postes

Prévisions R2019 : perte d'environ 200 élèves

Baisse des effectifs également constatée dans l'école privée donc pas de transfert public/privé. Par contre, les écoles privées hors contrat voient leurs effectifs en hausse.

Le DASEN fait ensuite référence à 2 rapports :

celui des 2 IGEN « Mission ruralité » (<a href="https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000661.pdf">https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000661.pdf</a>) et celui de la député LREM Agnès Thill (<a href="https://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/budget/plf2019/a1303-tii.pdf">https://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/budget/plf2019/a1303-tii.pdf</a>)

Il insiste sur le fait que 52,8% des écoles du département sont des écoles à1 ou 2 classes alors que sur les autres départements étudiés par la Mission Ruralité, elles ne représentent que 45% des écoles. Dans le 65 : effectif moyen par école : 41 ce qui est plus faible que sur le panel des 10 départements étudiés.

Il présente ensuite le rapport de la député Thill du 12/10/2018 qui prône la création de RPI concentrés et le rapprochement des écoles et des collèges pour mutualisation des moyens.

**Mme Dubié**: Le rapport d'Agnès Tilh contient beaucoup de ressentis personnels dont on ne peut pas faire une vérité. Le rapport des inspecteurs montre que les résultats des élèves ruraux sont proches de ceux des écoles urbaines. Il faut tenir compte d'un autre rapport, celui de l'IREDU sur l'évaluation des classes uniques (<a href="https://iredu.u-bourgogne.fr/images/stories/Documents/Publications\_iredu/Notes\_Iredu/note961.pdf">https://iredu.u-bourgogne.fr/images/stories/Documents/Publications\_iredu/Notes\_Iredu/note961.pdf</a>)

Les territoires de montagne ne doivent pas être considérés de la même façon que les plaines. La loi montagne rappelle que les saisonniers doivent être pris en compte et il faut tenir compte des réalités du terrain.

Mme Artigalas: fait l'éloge des classes uniques et des classes à plusieurs niveaux. Elle considère que ce rapport est inutile dans la réflexion car il n'est pas partagé par tous.

M le DASEN: Les résultats sont bons dans le département qui compte beaucoup de petites écoles donc le travail est bien fait mais ça ne doit pas empêcher de réfléchir. Faut-il laisser aller les communes avec une école à 1 classe ou bien faut-il passer à des écoles à 3 ou 4 classes?

**M. Pélieu**, président du département : Le 65 a la particularité d'avoir beaucoup de communes. C'est un département qui a une caractéristique de montagne et de vallées. La baisse des effectifs est incontestable, le département est éloigné de la métropole Toulouse. Mais cette baisse ne touche pas que le 65 car plus on s'éloigne de la métropole toulousaine et plus on perd des effectifs.

Mme Dubié: De tous les départements cités dans l'étude, les 65 est celui qui perd le moins d'élèves.

Préfet : Il n'y a pas d'application des seuils dans le 65. Les HP sont pris en compte dans le cadre de la Loi montagne de 2016.

M le DASEN : sur la situation des classes uniques :

- à Nistos des élèves en instruction à domicile vont être rescolarisés.
- Barèges présente une évolution positive des effectifs.
- Beaucoup moins rassuré sur la situation de Ferrières.
- Interrogation sur Germs/l'Oussouet, école très isolée géographiquement. Prévoit une approche très particulière sur cette école mais l'interrogation sur son avenir subsiste.
- Mérilheu : pas d'isolement géographique particulier. Question : comment scolariser ces élèves dans les écoles de proximité ? Débat à avoir pour la rentrée 2019.

Monsieur Carrère, Président de la CC Aure-Louron : On paie un manque d'aménagement du territoire. Il est difficile de faire augmenter le nombre d'emplois. Il y a urgence à stabiliser des populations à résidence principale mais c'est difficile. Les grandes métropoles doivent lâcher de l'activité au profit des départements montagnards. La problématique reste les effectifs. Réflexion en cours pour mieux accueillir les enfants dans le cadre d'une offre globale afin d'être attractif au niveau des services. La CC a fait évoluer ses compétences afin de mettre en place ces services attractifs pour les familles (accueil petite enfance, centres de loisirs, etc)

M Alégret, Président de la CC Val d'Arros: Augmentation de la population sur cette CC. Il préfèrerait qu'on parle de « réflexions » plutôt que de « remarques » sur le document proposé par le DASEN. Il rappelle que les communes de cette CC sont toutes classées en Zone Montagne.

RPI Burg-Montastruc-Bonnefont : regroupement isolé. Routes très difficiles. Doit bénéficier d'une attention particulière. Au regard des élus, il n'est pas envisageable d'aller sur Trie ou Tournay. Problème des rythmes scolaires qui sont différents sur les RPI voisins.

RPI Luc-Hitte-Orignac : construction en cours d'un groupe scolaire à Luc. Attention de ne pas désigner une école comme pouvant être menacée afin de ne pas fragiliser la représentativité scolaire de toutes les communes concernées par ce projet de groupe scolaire.

Pour les autres RPI : projet de construction de groupe scolaire à Dours (en cours de réalisation) regroupant 5 écoles (RPI Castéra-lou Dours Louit Oléac-Debat).

Réflexion des élus sur les autres RPI. Il espère qu'il n'y ait pas de décisions arbitraires. Insiste sur le fait de toujours mettre l'intérêt des enfants en avant.

Le DASEN intervient pour préciser que sur le RPI Luc Hitte Orignac, une fermeture ne pourra pas être évitée.

M Brune, Président de la CC Haute Bigorre: Mérilheu sera difficile à sauver car les élèves vont sur Bagnères. A Germs les conditions d'enseignement sont remarquables grâce au travail de l'enseignante.

**M Pereira, Président de la CC Pyrénées Vallée des Gaves :** parle du rouleau compresseur de la Loi NOTre. Evoque la nécessité d'échanger sur chacun des territoires car il y a beaucoup de particularités. Demande de COPIL délocalisés sur chaque CC.

Réponse de M le Préfet : carte scolaire ou non, la discussion territoire par territoire est l'échelle la meilleure

M le DASEN: Très favorable aux COPIL déclinés au niveau des CC.

M Ré, Président de la CC Adour-Madiran: Nécessité également d'un COPIL délocalisé. La compétence scolaire est depuis le 01/01/2018. Pas d'accord sur les remarques et les perspectives avancées dans le document de travail du DASEN, ce ne sont que des perspectives de travail. Travail avec l'IEN, les parents. Demande de ne pas diffuser ce document de travail. Il ne faut pas préciser les choses par écrit. Il n'y aura pas de gros investissements sur les écoles pour créer des RPI concentrés sur ce territoire.

Mme Dubié : Il faut prendre ce qui est écrit comme des réflexions et rien de plus.

M Marrot, Président de la CC Neste Barousse: La baisse du service public est très mal ressentie aujourd'hui par les populations. Remerciements pour la classe de Nistos. Il est difficile de faire des investissements. Les effectifs ne sont pas toujours en cause dans les fermetures d'écoles. Refus de l'école du socle si elle doit porter atteinte aux écoles du RPI.

M. Craspay, CC Tarbes Lourdes Pyrénées: Conçoit que les classes uniques sont importantes mais cela ne doit pas être le modèle. En ville, ce n'est plus utile et c'est même une nuisance. Précise son propos sur l'exemple d'école qui se retrouverait à une seule classe à la suite de fermetures, cela n'est pas cohérent. Refus du transfert des compétences à la CC mais maintien du SIMAJE sur le pays de Lourdes. La situation est très différente sur Tarbes qui reste une particularité sur le département très rural. Il ne faut pas que le rural soit préservé au détriment de l'urbain. Il faut que les élus aient à l'esprit la possibilité de conserver la diversité de fonctionnement.

#### **SNUipp**: plusieurs points:

- Il ne faut pas négliger le fait que l'implantation d'une école dans un village est un facteur important d'organisation du territoire
- Les enfants de moins de 3 ans doivent être comptés dans les effectifs lors des cartes scolaires discutées en CTSD et en CDEN. Cf communiqué de l'ANEM: (http://www.anem.fr/upload/pdf/21\_03\_2018 L\_ANEM\_en\_appelle\_a\_la\_juste\_reconnaissance\_d e 1 ecole de montagne ... 20180321180752 L ANEM rappelle la specificite ecole montagne a u\_ministre\_21.03.18.pdf)
- Toujours sur le communiqué de l'ANEM, le ministre s'est engagé en se déclarant « en phase avec toutes ces préoccupations, convaincu que les fermetures d'écoles ne doivent pas mettre en péril la vie des villages, le regroupement pédagogique intercommunal n'étant pas nécessairement la panacée. »
- A M Le DASEN : à la lecture du document de travail, si toutes les perspectives sont réalisées, ce sont plus de 50 communes des Hautes Pyrénées qui perdent leur école.
- Pour le SNUipp, ce qui sera prioritaire, ce sera le choix des enseignants et l'intérêt des élèves dans les projets de regroupement
- Quant à Germs, l'école est intrinsèquement le cœur de vie du village. Si l'école disparaît, c'est la vie de tout un village qui part avec elle.
- En ce qui concerne Ferrière, nos chiffres sont différents car 11 élèves sont prévus pour la R2019.

**FCPE**: Intérêt de l'enfant passe par le maillage territorial, semaine à 4,5 jours. Le multiniveaux doit être la règle ce qui passe par la formation des enseignants qui a été négligée.

**SGEN**: Ferrières même prévision de 11. Même position que le SNUipp. L'école doit rester un service public de proximité.

Mme Dubié : Ferrières : 11 élèves. Grosse pression pour le maintien de l'école.

Mme Artigalas: Les élus sont ceux qui connaissent le mieux leur territoire donc il faut les écouter.

DASEN : Si des COPIL délocalisés sont déclinés, ils devraient se faire en mars-avril ou en septembre-octobre.

### <u>Analyse du SNUipp</u>

Les objectifs annoncés dans le document de travail fourni par l'administration pour ce Comité de Pilotage, montrent une telle ambition de restructuration qu'il semble bien improbable (heureusement), qu'ils aboutissent tous dans les 2/3 ans à venir. Cependant ils indiquent incontestablement la voie à suivre.

Pour rappel, entre 2015 et aujourd'hui, années sous convention rurale, le département a vu se mettre en place :

- 7 RPI concentrés (et donc à chaque fois fermetures d'écoles)
- 4 fusions entre écoles du même niveau (élémentaire avec élémentaire ou maternelle avec maternelle)
- 9 fusions maternelle/élémentaire

Pour rappel, les préconisations toujours d'actualité de la Cour des Comptes : "La Cour rappelle sa recommandation plusieurs fois exprimée de réunir les écoles du 1er degré autour de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dits concentrés, évolution qui serait grandement facilitée par l'attribution de la compétence scolaire aux EPCI". Le Café Pédagogique considérait : « la logique de fermeture des petites écoles préconisée par la Cour des Comptes non pas pour des raisons pédagogiques et de bien être des élèves mais pour la réalisation d'économies budgétaires ».

L'Inspecteur d'Académie est bien dans cette logique lorsqu'il entame son propos en insistant sur le fait que 52,8% des écoles du département sont des écoles à 1 ou 2 classes alors que sur les autres départements étudiés par la Mission Ruralité, elles ne représentent que 45% des écoles. On comprend bien que l'objectif est la poursuite de la fermeture d'écoles à une ou deux classes et la création de RPI concentrés avec construction d'écoles à 4 ou 5 classes selon les lieux. Ainsi, dans le projet présenté, ce serait plus de 50 communes du département qui perdraient leur école. Mais c'est aussi la construction ou l'agrandissement de nombreuses écoles. Quand on évalue à plus d'un million d'euros la construction d'une école à 4 classes, on est sûr d'une chose, c'est que, ne serait-ce que financièrement, cela risque d'être très compliqué. D'autant plus que les crédits DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sont plafonnés à 900 000€/an pour tout le département. Les communes ayant effectué des rénovations récentes dans leur école vont très certainement refuser de s'engager dans des dépenses et des emprunts supplémentaires qui, dans la plupart des cas, auraient pour conséquence la fermeture de l'école de leur village!

La discussion engagée avec les présidents des Communautés de Communes a montré le peu d'enthousiasme des élus face au plan de l'IA. La période riche en conflits sociaux les a rendus très frileux : les fermetures d'écoles dans les villages, c'est le dernier service public qui disparaît et le sujet est politiquement très sensible. De plus, la divulgation du document de travail présenté par l'IA lors de ce COPIL inquiète beaucoup les Présidents des CC. Ils auraient préféré que les perspectives envisagées de restructuration et de fermetures d'écoles soient discutées plus discrètement....

Suite à ces discussions, vont s'ouvrir d'autres discussions avec la mise en place de la carte scolaire R2019 et ce, très rapidement après les vacances de fin d'année.